



Paysanne diplômée Paysanne avec brevet

Une formation polyvalente pour une gestion efficace



Paysanne diplômée

Paysanne avec brevet

Compétences et objectifs

La paysanne titulaire d'un **brevet fédéral** participe à la conduite de l'exploitation et gère un ménage agricole de manière performante :

- Dispose du sens d'entreprendre et d'innover
- Maîtrise l'organisation dans les travaux agricoles et les tâches domestiques
- Conjugue diverses activités relevant des domaines de la production et de la consommation

La **paysanne diplômée** (diplôme supérieur ou maîtrise fédérale), en tant qu'entrepreneure, planifie, développe et gère une entreprise avec succès et en toute indépendance. Elle dispose :

- D'une vision globale et du sens de la perspective
- De compétences en management et gestion stratégique
- D'aptitudes particulières dans les relations publiques et les rapports entre producteurs et consommateurs

Formation

Le contenu des cours porte sur :

- La connaissance du contexte régional, national et international de l'agriculture
- Le marketing des produits agricoles et des prestations à caractère rural
- L'économie et la gestion d'entreprise
- L'analyse, la planification et le faire-valoir de l'exploitation agricole
- Les techniques de productions agricoles
- La cuisine et l'alimentation, la mise en valeur des produits, le jardinage, la gestion du ménage
- La diversification des productions et des prestations

L'enseignement dispensé sous forme modulaire :

- Permet de personnaliser la formation pour répondre aux besoins spécifiques de chaque participante
- Concourt au développement des compétences professionnelles, méthodologiques, personnelles et sociales des participantes
- Comprend une part de travail personnel basé sur sa propre situation
- Offre une certaine souplesse aux participantes pour organiser leur formation dans le temps

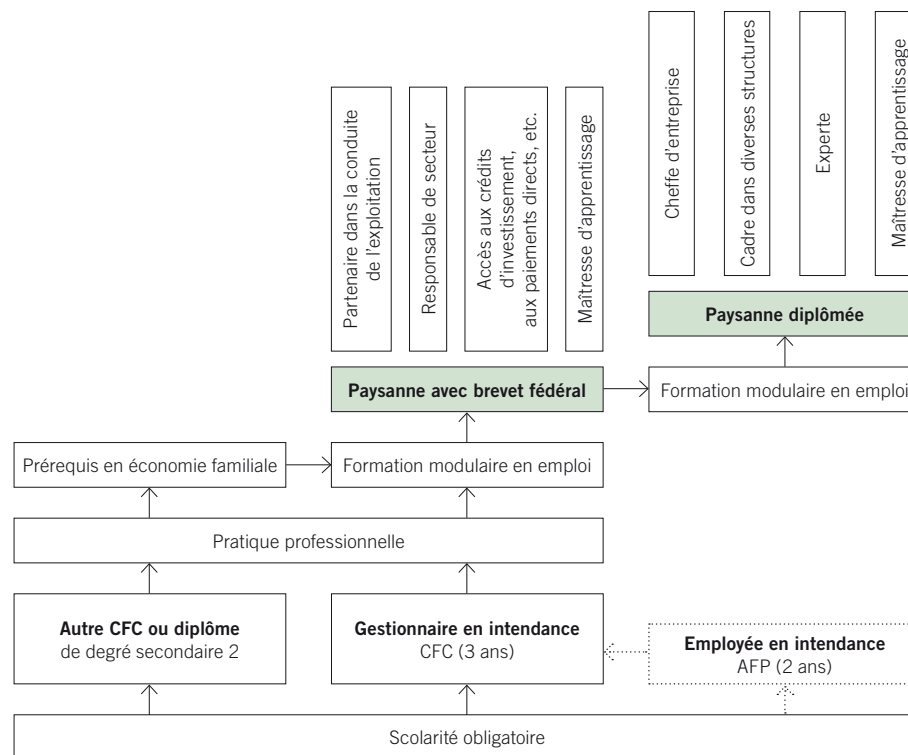
Les cours ont lieu de septembre à juin, à raison de 1 à 2 jours par semaine.

Perspectives et débouchés

La titulaire du brevet fédéral de paysanne bénéficie d'avantages dans la mise en valeur des produits et des prestations de l'exploitation. Elle occupe également des postes à responsabilité (cheffe d'équipe ou responsable de secteur) dans diverses structures.

Le brevet fédéral de paysanne est reconnu par la législation agricole. Il permet notamment de reprendre une exploitation agricole selon les exigences de la loi sur le droit foncier rural; il donne accès aux paiements directs et aux crédits d'investissement.

La paysanne diplômée obtient des résultats particulièrement performants dans son entreprise dans des situations et contextes les plus divers. Elle peut également occuper des postes de cadre dans des structures externes à l'exploitation agricole.



Conditions d'admission et exigences

L'accès au brevet, puis au diplôme supérieur de paysanne nécessite l'obtention préalable d'un CFC ou d'un diplôme du degré secondaire 2 et l'acquisition de compétences de base en cuisine-alimentation, service de maison et entretien du linge. Deux ans de pratique en économie familiale rurale sont également requis.

Chaque module est ouvert en formation à la carte à toute personne intéressée qui ne souhaite pas forcément se présenter au brevet ou au diplôme supérieur et qui dispose d'un niveau de compétence équivalent à celui d'un CFC.

Renseignements

www.frij.ch

Fondation Rurale Interjurassienne

Ecole de chef d'exploitation

Courtemelon / CP 65

2852 Courtételle

T + 41 32 420 74 20

F + 41 32 420 74 21

info@frij.ch